

DÉPARTEMENT DU JURA  
----  
ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER  
----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA**  
  
DÉCISION N°2025-8

**OBJET : Convention d'intervention au collège de Saint-Amour d'octobre 2025 à juillet 2026**

**Le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura**

**Vu** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-57 en date du 10 juillet 2020, modifiée par les délibérations n°2021-57, 2021-137, 2022-31, 2023-57, 2023-99, 2023-130 et 2024-72, portant les délégations de compétences du Conseil Communautaire au Président, pour la durée de son mandat ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : la signature d'une convention d'intervention à passer entre le collège Lucien Febvre de Saint-Amour et la Communauté de commune Porte du Jura dont l'objet est la réalisation de quatre séances hebdomadaires d'une heure d'échanges ou de réalisation de projets, au sein du collège, en faveur des collégiens.

Fait à Beaufort Orbagna,  
Le 7 octobre 2025,

BUCHOT Christian,  
Le Président,

